

SERVICE : TRAVAUX

Visa du Service :

Visa de Mme la D.G. f.f. :

PROJET DE DELIBERATION – CONSEIL COMMUNAL DU 27 JANVIER 2020

---

SEANCE PUBLIQUE

N° - **GESTION IMMOBILIERE - Immeuble sis rue Bouxhate n°3 - Aliénation de gré à gré – Projet d’acte- Approbation**

PAR LE CONSEIL,

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le Livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant la tutelle notamment sur les communes de la Région wallonne ;

Vu la circulaire du Ministre FURLAN du 23 février 2016 relative aux opérations immobilières des pouvoirs locaux ;

Attendu que la vente porte sur un immeuble classé sis rue Bouxhate n°3 cadastré cadastré 2<sup>ème</sup> division, section B, n°256B ;

Attendu que la Ville ne dispose pas des moyens techniques et financiers nécessaires permettant la rénovation de ce bâtiment ;

Vu l'estimation établie par Maître CORNE en date du 14 juin 2018 ;

Vu sa délibération du 24 septembre 2018, fixant les conditions de vente de cet immeuble ;

Attendu que l'acquéreur sera tenu de le rénover conformément aux dispositions du COdT concernant les travaux sur les monuments classés et devra introduire le certificat de patrimoine endéans un délai de six mois après la signature de l'acte ;

Attendu que l'acquéreur aura l'obligation d'effectuer les travaux de maintenance urgents. Ce dossier devra être introduit auprès du Patrimoine dans les trois mois de la signature de l'acte en respectant les impositions du SPW DGO4 ;

Attendu que le bien ne pourra être affecté que pour du logement unifamilial ou à usage de bureau (profession libérale).

Vu la délibération du Collège communal du 16 janvier 2019 proposant Monsieur HOQUEZ, candidat acquéreur, pour un montant de 10.700 € ;

Vu le projet d'acte rédigé par Me HONHON ;

Vu le rapport du Collège communal, en date du 14 janvier 2020 ;

Vu l'avis de la section de Monsieur DEGEY, en date du 24 janvier 2020 ;

Par \* voix contre \* et \* abstentions ;

DECIDE

- D'approuver le projet d'acte relatif à la vente, de gré à gré, avec publicité, de l'immeuble classé sis rue Bouxhate n° 3, cadastré 2<sup>ème</sup> division, section B, n°256B, à Monsieur Philippe HOQUEZ pour un montant de 10.700 € (dix mille sept cent euros) aux conditions susmentionnées ;
- De porter le produit de la vente en recette au Budget extraordinaire ;

La présente délibération sera annexée à l'acte à intervenir.

Projet soumis au Conseil communal